

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES QUÉBEC, SEPTEMBRE 1997

Les parlementaires de l'ensemble des Amériques se sont réunis pour la première fois à Québec du 18 au 22 septembre 1997 dans le cadre de la Conférence parlementaire des Amériques. Plus de 750 participants, dont 400 parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés de 28 pays, ont ainsi répondu à l'invitation de l'Assemblée nationale du Québec d'entreprendre une réflexion collective sur l'avenir de notre continent.

Ayant pour thème «Vers les Amériques de 2005 : démocratie, développement et prospérité», la Conférence aura permis aux parlementaires de préciser leur rôle dans l'entreprise actuelle de création d'une zone de libre-échange des Amériques. Les nombreuses conférences présentées par des experts parlementaires et non parlementaires de toutes les régions du continent, et les débats qui s'en sont suivis, auront permis aux participants de mieux saisir les impacts multidimensionnels et les enjeux de l'intégration économique continentale.

La Déclaration finale adoptée à l'issue de la Conférence pose les grands principes qui président à l'action que les parlementaires doivent entreprendre relativement au projet de rapprochement des peuples du continent. Ils ont d'ailleurs convenu de transmettre la Déclaration de Québec aux chefs d'État et de gouvernement des Amériques (voir annexe).

Conscients de l'importance de donner suite à cette première rencontre, les parlementaires ont également décidé, dans la Déclaration finale, de créer un comité de suivi chargé d'instaurer un dialogue permanent et d'en proposer les modalités.

À cette occasion, l'Assemblée nationale du Québec a également offert de mettre ce site à la disposition des parlementaires des Amériques pour en faire un véritable forum parlementaire virtuel des Amériques.

Durant la dernière année, la Région Amérique a été impliquée à titre de partenaire de la Conférence parlementaire des Amériques. C'est ainsi qu'elle a envoyé une délégation de six représentants aux travaux de cette dernière.

La Conférence s'est terminée avec la formation d'un comité de suivi dont est membre la Région Amérique de l'AIFPLF. Ce dernier donnera suite aux résolutions et verra à la mise en place d'une structure regroupant les représentants des parlements et des principales organisations interparlementaires des Amériques. Cette structure permettra aux parlementaires de prendre une part active et vigilante aux débats sur les questions interaméricaines en général et sur l'intégration économique des Amériques en particulier. La prochaine rencontre du comité de suivi se tiendra au Costa Rica en mars 1998.

ANNEXE

DÉCLARATION FINALE

QUÉBEC, LE 21 SEPTEMBRE 1997

Réunis à Québec du 18 au 22 septembre 1997, à l'occasion de la Conférence parlementaire des Amériques, nous, parlementaires des Amériques,

Considérant que le projet de création d'une zone de libre-échange continentale, prévu pour l'an 2005 représente un défi majeur pour l'avenir de nos sociétés et entraîne des impacts législatifs, politiques, sociaux et culturels au sein de l'ensemble des Amériques;

Considérant que nos fonctions de législateurs et de représentants politiques des populations, nous permettent d'exprimer les besoins, les préoccupations et les volontés de nos concitoyens, particulièrement dans le cadre du processus d'intégration hémisphérique;

Considérant que notre action auprès de nos concitoyens contribue à la compréhension des enjeux des processus d'intégration économique des Amériques;

Considérant que nous pouvons susciter, grâce au dialogue direct et soutenu avec nos concitoyens, un débat public sur les questions liées aux impacts du libre échange continental et, de ce fait, contribuer à la définition des politiques publiques;

Considérant que le caractère démocratique des processus d'intégration économique est renforcé par l'établissement d'un dialogue entre les organisations interparlementaires et les organisations intergouvernementales;

Considérant que le travail que nous effectuons auprès de nos commettants, au sein de nos assemblées parlementaires, de nos organisations interparlementaires et des processus d'intégration régionaux existants, nous permet d'acquérir des connaissances et des expériences devant être mises à contribution dans le cadre des discussions portant sur la création d'une zone de libre-échange continentale;

Considérant que l'égalité des hommes et des femmes est un principe reconnu dans nos sociétés, que les femmes sont parmi les personnes les plus touchées par les processus d'intégration économique, que leur participation est essentielle pour atteindre les objectifs d'un développement humain durable, et qu'il serait impératif de faciliter, dans nos structures et activités, leur contribution;

Démocratie

Convenons d'encourager le respect et la promotion des principes de la démocratie représentative et participative, notamment par l'entremise d'un appui aux différents organismes qui les promeuvent, de même que par la lutte intégrale contre la corruption, afin de soutenir le développement, la stabilité et la paix au sein de l'hémisphère;

Convenons, en tant que représentants des citoyens, de soutenir et d'encourager la participation active de la population aux discussions et aux consultations préalables aux prises de décision relatives à la création d'une zone de libre-échange continentale, en respectant, en qualité de contribution importante, les expériences des mécanismes régionaux d'intégration;

Droits de la personne

Convenons de protéger et promouvoir, tant sur le plan interne que par la coopération interaméricaine, le respect des droits économiques, sociaux et culturels, selon les ressources disponibles et compte tenu du degré de développement des États, et les droits civils et politiques indispensables à la dignité, à la justice et à la paix, tel que stipulé par la Déclaration universelle des droits de l'Homme;

Convenons d'œuvrer à l'application de mesures visant à endiguer toute forme de discrimination et d'exploitation, à accroître les efforts pour rendre compte des violations des droits de la personne, à lutter contre l'impunité et à créer un climat permettant la pleine jouissance des droits de la personne, dans le respect de l'intégrité et de la souveraineté des États;

Convenons d'examiner et de donner suite aux rapports émanant de nos pays respectifs et qui ont trait aux mesures adoptées ainsi qu'aux progrès réalisés en vue de faire respecter les droits de la personne;

Convenons d'appuyer l'initiative de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) visant à diffuser les valeurs de la paix par le respect des droits de la personne et par le renforcement d'une culture de la paix appuyée par les parlementaires d'Amérique;

Libre-échange et emploi

Affirmons que toute personne a droit au travail et que l'accès à l'emploi doit constituer une priorité dans le cadre d'un processus d'intégration hémisphérique, dont la réussite reposerait en grande partie sur la pleine participation des travailleurs au développement économique;

Convenons de veiller, dans le cadre de la mise en place d'une zone de libre échange hémisphérique, à mettre en œuvre des politiques génératrices d'emplois stables et de voir à ce que les travailleurs bénéficient de conditions de travail adéquates, d'une rémunération équitable, de la liberté d'association et d'une protection contre le chômage, tel que stipulé par la Déclaration universelle des droits de l'Homme;

Éducation et formation

Convenons d'œuvrer à l'adoption de législations assurant un accès universel à une éducation de qualité, à tous les niveaux, sans discrimination aucune, de manière à favoriser l'amélioration des conditions économiques, environnementales, sociales et politiques des populations de l'hémisphère, particulièrement celles des enfants, des femmes et des populations indigènes;

Convenons de soutenir l'investissement dans les systèmes d'éducation et de formation qui favorisent l'acquisition de connaissances générales et de compétences adaptées aux nouvelles réalités sociales, économiques et technologiques, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes d'accéder au marché du travail;

Convenons de solliciter la coopération de l'UNESCO afin de contribuer au processus de consolidation de la participation parlementaire dans la conception de politiques publiques adéquates qui assureront une augmentation de la qualité de l'éducation dans le continent;

Protection sociale et politiques de santé

Convenons d'œuvrer à l'atteinte d'une plus grande équité sociale, afin de créer un développement social durable bénéficiant du soutien des populations des Amériques;

Convenons d'inscrire les préoccupations sociales et humanitaires au sein des débats parlementaires portant sur l'orientation des politiques économiques et sociales et de sensibiliser les citoyens aux enjeux sociaux de l'intégration;

Convenons, dans l'élaboration des politiques économiques et sociales, de concilier croissance économique et équité sociale et d'intensifier nos efforts pour réduire la pauvreté, les inégalités sociales et économiques et l'exclusion;

Convenons d'œuvrer à l'amélioration de la qualité des services de santé et d'accroître l'accès de la population à ces services, afin que toute personne puisse profiter du meilleur état de santé physique, mentale et sociale, tel que stipulé par la Déclaration sur le droit au développement de l'Organisation des Nations unies;

Cultures, langues et communication

Convenons d'assurer la préservation et la promotion de la diversité culturelle et linguistique, d'agir pour le renforcement des institutions qui en sont responsables et de veiller au respect du pluralisme linguistique au sein des organismes, agences et institutions interaméricaines;

Convenons d'encourager les échanges et le resserrement des liens entre les établissements d'enseignement, les institutions culturelles, de même qu'entre les individus, afin de promouvoir la diversité culturelle et contribuer à assurer la compréhension mutuelle des sociétés au sein de l'hémisphère.

Convenons de faciliter l'accès à l'information et aux nouvelles technologies de communication de manière à favoriser la participation des populations à la vie politique, économique, sociale et culturelle et afin d'agir pour le renforcement de la démocratie;

Développement durable

Convenons de veiller à l'application des engagements pris lors du Sommet des Amériques sur le développement durable de Santa Cruz de la Sierra, en 1996, et de soutenir les organismes œuvrant à la promotion du développement durable, reconnaissant ainsi que les générations présentes et futures ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature;

Convenons d'accroître nos échanges d'information en matière environnementale et d'établir une collaboration active afin d'assurer un développement durable au sein des Amériques;

Convenons d'exprimer notre profonde préoccupation à l'égard du poids croissant de la dette extérieure de plusieurs pays des Amériques et de l'obstacle qu'elle représente relativement au développement durable des populations du continent;

Réaffirmant notre engagement envers nos commettants;

Convenons de collaborer étroitement et de coordonner nos efforts afin de rendre compte des attentes, besoins et préoccupations des populations à l'égard des processus d'intégration et d'agir pour leur mieux-être;

Souhaitons être associés aux discussions portant sur le processus de mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques;

Convenons de transmettre la présente Déclaration à nos chefs d'État et de gouvernement respectifs;

Exhortons les chefs d'État et de gouvernement de l'hémisphère à prendre acte de la présente Déclaration dans le cadre de leurs prochaines rencontres intergouvernementales régionales et hémisphériques;

Décidons de former un comité de suivi ayant pour but d'étudier les modalités de poursuite du dialogue menant à une structure regroupant des représentants des parlements et des organisations interparlementaires des Amériques, afin de permettre aux parlementaires de partager leurs vues relativement aux enjeux du processus d'intégration hémisphérique et à ses impacts législatifs, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux;

Convenons de confier la présidence du comité de suivi au président de la Conférence parlementaire des Amériques, qui convoquera une première réunion de ce comité en 1998.

Pour plus d'information : copa/padm/rp@assnat.qc.ca

Téléphone : (418) 643-7391

Télécopieur : (418) 643-1865